

QUELQUES NOUVELLES DU CE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016

Présents pour la CGT : Carole Herbin (Reims), Isabelle Debraye (Amiens), Laurence Carpentier (Lille), Angélique Sergent (Nancy), Cyril Pinato (Strasbourg), Annabelle Igier (Reims), Olivier Bouillon (Nancy), Christophe Steiner (Strasbourg), Claire Portales (Besançon)

Représentant syndical : Thierry Chauffour (Besançon).

✓ **PREAMBULE**

Ce CE extraordinaire n'aurait pas dû se tenir. Dans son empressement pour mettre en place cette réforme, la direction n'avait pas envisagé de consultation des élus des pôles. A la CGT, nous pensions au contraire que cette étape était indispensable. Car cette transformation en profondeur de notre organisation va nous impacter tous. Depuis l'annonce de Delphine Ernotte il y a plus de quatre mois, les précisions sont arrivées au compte-goutte. Le document intitulé « Information » reçu vendredi pour la préparation de ce CE est conforme aux autres : très inquiétant. N'y est évoqué que l'agenda « Sortir ». Avait-on besoin d'une réforme de cette ampleur pour ça ? Ce document est un déni de réalité et une insulte aux élus et aux salariés. Certaines phrases peuvent signifier tout et son contraire, le meilleur comme le pire, par exemple : « il sera tenu compte de particularités historiques et contextuelles, propres à chaque région ». Nous attendons aujourd'hui des réponses précises aux nombreuses questions que se posent légitimement les salariés.

Nous avons déjà subi ces dernières années beaucoup de transformations (doit-on les appeler « évolutions » ?), sans que les objectifs soient toujours clairs. Chaque président de France Télévisions a conduit sa réforme, toujours très fortement dictée par la volonté politique de l'exécutif. Cette dernière ne fait pas exception à la règle. Que n'a-t-on pas lu et entendu sur la feuille de route du président de la République à Delphine Ernotte. En Allemagne, en Grande-Bretagne, le cahier des charges des télévisions publiques tient en quelques pages, en France, c'est un pavé, sans compter le contrat d'objectifs et de moyens et les rapports de conseillers et de parlementaires. Et que dire de notre indépendance réelle. La déprogrammation la semaine dernière d'un magazine d'Envoyé

Spécial consacré à l'affaire Bygmalion en est la plus récente illustration. La question n'est pas seulement de savoir si Michel Field a eu tort ou raison mais bien de considérer qu'un directeur des programmes ait à se méfier d'un candidat à l'élection présidentielle qui annonce sans vergogne que s'il était élu, il supprimerait la nouvelle chaîne tout info. Ce même candidat, qui alors président de la République avait amputé notre budget de 350 millions de revenus publicitaires. Nous en subissons tous les jours les conséquences.

A la CGT, nous avons toujours soutenu la création d'une offre publique tout info originale et innovante. Nous l'avons soutenue il y a quinze ans avant que le projet Tessier soit torpillé par le pouvoir politique.

Franceinfo a donc été lancé le premier septembre dernier et même si les régions n'ont pas été associées au projet, elles y contribuent. Pour se distinguer, cette chaîne doit aussi s'appuyer sur la force et les compétences de notre réseau. Malheureusement un premier incident nous rappelle combien nos relations avec Paris sont difficiles.

Le 3 septembre dernier, le ministre de l'intérieur est à Calais pour l'annonce de la fermeture de la « jungle ». L'antenne de Nord-Pas de Calais a prévu de diffuser plusieurs sujets et une partie du discours depuis le lieu de l'annonce, une liaison DSNG a été réservée. Quelques minutes avant le JT de 19 heures, les responsables techniques de l'antenne s'aperçoivent que le faisceau, prévu donc pour Lille, a été préempté tardivement et sans concertation, par Franceinfo. Il faudra une intervention du rédacteur en chef de Nord-Pas de Calais pour que l'antenne puisse normalement et comme prévu informer ses téléspectateurs de la visite ministérielle.

Par ailleurs, de nombreux dysfonctionnement nous sont apparus, tant sur la forme que sur le fond mais pour être positif, souhaitons longue vie à Franceinfo. De sa réussite dépend aussi notre avenir à tous. Pour Franceinfo, trouver son public et répondre à un réel besoin dans ce paysage audiovisuel en perpétuel mouvement reste le meilleur rempart contre une décision politique arbitraire.

✓ **INFORMATION EN VUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET D'EVOLUTION D'ORGANISATION DU RESEAU REGIONAL DE FRANCE 3**

Les élus et les organisations syndicales ont tout d'abord dénoncé le peu d'information contenu dans les documents fournis par la direction : ils ne permettent pas d'examiner ce point de manière sérieuse et complète. Nous avons donc rédigé en réunion préparatoire une liste de questions précises et concrètes sur les impacts de la réorganisation dans notre pôle.

La direction a tout d'abord répondu qu'elle ne parlerait pas ici des personnes mais des organisations et fonctionnements. Olivier Godard a rappelé très élégamment qu'il n'était pas prévu que les C.E soient consultés, que la direction n'envisageait pas 13 projets, mais 1 seul. Et que la base de l'information serait bien les documents fournis par la direction aux CCE de juin et juillet : « on aurait pu aussi ne produire aucun document » !... Pour lui, la seule question que nous pouvons aborder lors de ce CE

extraordinaire est : Quelles organisations dérogatoires au projet « cible » en régions peuvent être exposées à ce stade ?

Le DRH de France 3 assure que ce projet de ré-organisation n'a pas pour vocation de supprimer des emplois. Mais il y a un contexte général contraint dans lequel la chaîne s'inscrit, qui va mener au non-remplacement de départs en retraite, mais pour lui, ce n'est pas le même sujet.

Yannick Letranchant résume le but officiel de la ré-organisation :

1/ Une « simplification, une fluidification du fonctionnement (contre l'effet mille-feuille), en supprimant un certain nombre de strates. Les élus constatent pour l'instant que le projet en rajoute au contraire... en faisant porter aux salariés une énième restructuration.

2/ Donner plus de lisibilité localement. Les élus constatent que nos téléspectateurs avaient à peine commencé à intégrer les nouvelles « marques » de nos antennes, que l'ont change à nouveau : De France 3 Nord-Pas-de-Calais-Picardie avant 2011, vers France 3 Nord-Pas-de-Calais ET France 3 Picardie et dorénavant... France 3 Hauts-de-France (Nord-Pas-de-Calais-Picardie) par exemple et nous pouvons reproduire l'exercice avec les 3 nouvelles régions que compte notre futur ex-pôle Nord-est.

Les élus ont été aussi choqués de prendre acte du fait que la locale de Metz (étiquetée « France 3 Metz ») s'était vu rebaptisée à la faveur d'un déménagement de bureau « France 3 Lorraine », dans l'incompréhension générale des salariés et des téléspectateurs...

3/ « Coller » à la réforme administratives des régions : « ça ne me choquait pas que le service public s'adapte au nouveau maillage institutionnel » indique Yannick Letranchant, et c'est reparti pour une nouvelle restructuration !...

Questions des élus du CE du pôle Nord-Est à l'occasion de l'information en vue du projet de réorganisation de France 3

Sur les fonctions supports :

- Quel sera le champ de compétences et le pouvoir décisionnaire des futurs services RH et financier ?

Dans cette organisation, il a été souhaité (par la présidence) de permettre aux directeurs régionaux d'avoir toute latitude pour gérer leur région. Le projet prévoit 1 RH et 1 financier en appui du directeur régional. Ils seront rattachés au central mais interviendront sur le périmètre régional : le lien avec le central sera uniquement fonctionnel et non plus hiérarchique.

Le cas de la région « Grand Est » qui est doté actuellement d'1 Directeur RH et de 2 Responsables RH : ça sera temporairement différent de la « cible » du projet de réorganisation qui ne prévoit qu'1 seul RRH. La direction ne souhaite pas de mobilité forcée ou de départ contraint, il y aura donc un fonctionnement

dérogatoire par rapport à la cible, temporaire, car certains RH ont émis des souhaits d'évolution.

Le DRH de France 3 précise que dans les documents, par simplification, les 2 RRH sont indiqués sur Strasbourg, mais rien n'interdit que l'un ne soit pas basé ailleurs (à Nancy par exemple).

La direction a précisé que pour elle il n'est pas question de supprimer les Interlocuteurs RH dans les antennes, ils seront maintenus, avec un périmètre d'action plus généraliste. Elle souhaiterait que leur profil plutôt basé sur la formation, se complète de plus en plus vers des connaissances sur les questions de paie, sans pour autant devenir des experts car il y a des services paie pour les questions très techniques. Mais la direction ne souhaite plus que les services paie soient « dérangés à tout bout de champ pour des questions basiques de paie ». Elle souhaiterait aussi que le profil des IRH s'élargisse vers une meilleure connaissance des instances sociales, de la santé et la qualité de vie au travail, de la diversité...

Sur les services « Paie » et « études » : la direction a indiqué qu'elle souhaitait un rapprochement entre les 2, leurs champs de compétences étant très complémentaires. Il y aura là aussi un maintien des périmètres pour ces personnes, mais avec un rattachement fonctionnel avec la direction de France 3 au lieu de l'ex-direction de pôle.

Les élus s'inquiètent sur une externalisation à terme de ces fonctions « supports », constatant que cela se fait maintenant dans de nombreuses entreprises. Le DRH de France 3 dit être conscient de l'inquiétude de ces personnels, et promet qu'en octobre il ira à la rencontre de ces services, notamment « paie », pour discuter avec les salariés du projet d'organisation, visant une « co-construction ».

Concernant la finance : il y aura un directeur financier dans chaque région dont le rôle sera de gérer le budget alloué et sera l'interlocuteur du directeur régional sur toutes les problématiques financières. Les services financiers qui assurent des tâches transversales dans le pôle, conserveront ces activités mais ils seront dorénavant rattachés hiérarchiquement au directeur financier de leur région.

Pour le pôle NE, Nadine Mougel aura une fonction transversale de référents de gestion en support des directeurs financiers de l'ex pôle.

La direction assure que globalement la ré-organisation donnera un plus en matière de postes sur ces fonctions « supports ». Mais les élus constatent que cela va créer des disparités entre les régions : on fera du « plus » dans une nouvelle région (centre) pour faire du « moins » ailleurs, comme pour le projet en région Grand Est par exemple.

EMPLOI

- Comment les directeurs régionaux vont-ils être recrutés ? Que vont devenir les délégués régionaux en place actuellement qui ne seraient pas recrutés sur l'un des nouveaux postes dans les futures directions régionales ?

La direction nous informe qu'une information de ces postes a été faite à l'ensemble du personnel, ce qui a permis à ces personnels de se positionner. Des entretiens sont actuellement en cours. Il n'y aura pas forcément de consultation pour ces postes. Diverses solutions seront proposées aux personnes en poste aujourd'hui et qui n'auront pas été retenues dans la nouvelle organisation : Départs négociés ou départs à la retraite par exemple.

- La régulation d'activité et des moyens a été réformé lors de la création des pôles (création des postes d'organisateur, d'assistant(e)s à l'organisation). Le rattachement hiérarchique de cette régulation au central va-t-elle avoir des conséquences sur le nombre de postes dans les services « organisation » ? et sur la manière de fonctionner de ces services ?

La direction répond que pour elle, dans le fonctionnement par pôle il y avait des aspects très positifs, dont la création de ce service : les moyens humains et techniques ont pu circuler au service de nos émissions. La direction souhaite garder d'une certaine manière les effets de cette régulation, car pour elle c'est ce qui fait la force du réseau France 3. Un fonctionnement transverse serait conservés (Laurent Lemaire en sera le directeur en charge), en soutien des futurs directeurs régionaux.

Est-ce qu'il y aura mutualisation forcée des personnels ? Non assure la direction. Elle nous informe que dans les antennes, une responsabilité plus forte sera donnée conjointement à l'organisateur + le chef de centre + le rédacteur en chef, qui se chargerait de la « régulation des moyens » de leur antenne : il n'y aurait au-dessus d'eux que la strate du directeur régional.

- Administrateur de production et leur service : Aujourd'hui le pôle compte 4 administrateurs de production alors que l'organisation cible et d'un administrateur pour une région. Olivier Godard nous affirme que le but n'est pas de supprimer le 4^{ème} administrateur mais qu'il pourrait venir en renfort sur une antenne autant que de besoin.
- Que va devenir le service IMG ? Qu'en est-il plus précisément des salariés à « double casquette » (c'est-à-dire ayant des missions pour le pôle ainsi que sur une antenne) ?

Comme les régulateurs, les 4 IMG seront rattachés au central, l'idée c'est de pouvoir pérenniser au sein du réseau ce qui a pu être initié dans les pôles (sur la négociation de contrats à grande échelle par exemple). Là aussi les personnes conserveront leur périmètre « de prédilection » actuel. Pour les salariés IMG à « double casquette » : ils resteraient sur leurs antennes mais il n'y aura pas d'

« IMG région ». La direction précise qu'il sera intéressant d'observer dans le futur comment cela se met en place et s'il est opportun d'opérer des ajustements.

- Comment la direction envisage-t-elle d'organiser le service communication ? Notamment sur la communication interne dans les antennes ? Que devient la responsable communication du pôle étant donné que son poste n'existe plus dans l'organigramme supposé ?

La direction répond qu'elle a décidé que sous le directeur régional, il y aurait un délégué à la communication interne et externe.

Les élus rappellent que la dernière réforme de 2010 a eu un effet énormément positif sur la communication externe, particulièrement dans les petites antennes comme Amiens, Reims ou Besançon, qui se sont vu doter d'un responsable communication sur place et à temps plein, et ils espèrent vivement que cela va être pérennisé dans la nouvelle ré-organisation. Le DRH nous a rassuré en nous certifiant que dans les petites antennes, les personnes présentes resteraient en place, avec en plus une fonction de communication interne.

FILIERE PRODUCTION

- Le personnel de la filière sera-t-il toujours comptabilisé dans les effectifs permanents des futures Grande Région ?

Olivier Godard précise que cela fera partie des négociations sur les Instance représentative du personnel. La DIRECCTE s'était prononcé en 2010 sur le rattachement des personnels aux entités géographiques régionales, pas sûr qu'on revienne dessus nous précise t-il, mais pour lui il n'est pas interdit d'avoir des réflexions avec les organisations syndicales sur la meilleure représentation des personnels de la filière.

- Le droit de tirage va-t-il persister ? comment va-t-il être réparti entre les futures Grandes Régions ?

Oui. Et la répartition entre les nouveaux sites va se faire sur la base du dernier exercice.

ANTENNE

- Comment la direction envisage-t-elle les projets éditoriaux et le périmètre de diffusion des actuelles antennes régionales et « locales » ?
- Aujourd'hui dans le pôle Nord-Est, il existe 3 antennes locales. Comment la direction envisage-t-elle leur future exposition dans le périmètre des futures Grandes Régions ?

Sur la programmation, ce sont maintenant les directeurs régionaux qui décideront chacun pour leurs antennes, mais la direction nous assure qu'en janvier, on continuera sur l'existant. Les changements seront plutôt arbitrés pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2017.

Les élus ont soulevé le problème de l'avenir des programmes actuellement mutualisés et diffusés sur plusieurs antennes du pôle Nord-Est : les modules « 14/18 », PCPL (Pourquoi chercher plus loin). La direction nous a informé que si les prochains directeurs régionaux estimaient que cela n'entraîne pas dans leur ligne éditoriale, ils pourraient décider de l'arrêter pour la grille de sept 2017 !... Toutefois, Olivier Montels espère que de tels programmes ne s'interrompent pas comme ça, alors que nous nous sommes engagés auprès des téléspectateurs pour une diffusion sur 4 ans notamment pour « 14-18 »

Les futurs directeurs régionaux pourront déployer des programmes juste pour leur région, si possible au plus proche des territoires. Inversement, la mutualisation des émissions de « pôle » pourra très bien continuer demain.

Question sur la réelle autonomie décisionnaire des futures grandes régions : l'antenne de Lille avait fait des modifications de décor et de charte sur sa Matinale, mais elle s'est fait recadrée par Paris tout de suite... Olivier Montels a rappelé que les directeurs pouvaient s'exprimer, mais à l'intérieur de la ligne éditoriale globale de France 3.

Sur le risque de programmes « Grande région » (Matinales, JT) la direction reste floue : elle dit d'une part qu'elle souhaite une meilleure exposition de nos programmes, avec notamment plus de prime time, mais avec le même budget, donc... entre les mots on peut craindre que les émissions grande région soient leur solution... !

Mais d'autre part, la direction affirme qu'il ne lui a pas échappé que notre force résidait dans nos 24 JT régionaux, et que l'audience de notre « bon vieux journal régional » est enviée par les chaînes concurrentes.

Les élus ont soulevé une nouvelle fois le problème sur notre territoire pôle Nord-Est de la moindre réception de nos éditions locales. La direction nous dit être consciente de la nécessité d'une réflexion à ce sujet, tout en disant que pour elle « la proximité peut s'exprimer de différentes façons ». Yannick Letranchant a notamment cité l'exemple en Centre-Val de Loire, où depuis septembre la Locale fabrique des sujets qui s'intègrent au journal régional. Il précise que pour lui il n'y a toutefois pas de réponse unique, et qu'il faut y réfléchir.

D'autre part, la direction nous dit se rapprocher de chaque opérateur internet pour essayer d'avoir une exposition sur leur box plus satisfaisante. Chez Orange, ils sont en train de travailler dessus car il se pose des problèmes d'ordre technique à certains endroits.

INSTANCES REPRESENTATIVES

- Est-il prévu du fait de la loi Rebsamen, d'instaurer des Délégations Uniques du Personnel dans les Grandes Régions comptant moins de 300 salariés, et de se fait installer une disparité entre les futures Grandes Régions dans la représentation du personnel ?

Il existe des DUP de différents types : soit on regroupe tout, soit DP et CHSCT, soit 3 instances distinctes.

Pour le DRH, il faut être réaliste, les mandats des élus actuels seront prorogés quelques mois après la mise en œuvre de la nouvelle organisation de France 3 prévue au 1^{er} janvier 2017, le temps d'organiser de nouvelles élections. Pendant quelques mois, il y a aura une période transitoire, avec les élus actuels et en face les nouveaux membres de la direction (qui précisément ? ce n'est pas défini à ce jour).

- La direction peut-elle nous rappeler le calendrier d'information / consultation des instances représentatives du personnel à venir ?

L'information/consultation du CCE initialement prévu le 29 novembre est décalée aux 14 et 15 décembre. Un avenant à l'accord de méthode prévoira aussi une détente du calendrier, y compris pour les CE, l'IC-CHSCT et les CHSCT d'antenne.

La date du report de la consultation CE du mois de novembre n'est pas encore connue.

✓ A VENIR

Prochain CE : 23 septembre

Prochain CCE : 28 et 29 septembre

Vos élus **cgt** se tiennent à votre disposition